

**BIOUSSE Jean-Baptiste**

# **ECOLE DE MUSIQUE**

Le *Temps* du changement

**CEFEDM Rhône-Alpes**  
**Promotion: 2006 - 2009**  
**Discipline : Musiques actuelles**

## **REMERCIEMENTS**

**A l'ensemble des élèves et leurs parents qui ont eu la gentillesse de m'accorder du temps en répondant au questionnaire.**

**Merci à Monsieur Samuel CHAGNARD pour sa qualité d'écoute qui m'a permis de me positionner lors de mon mémoire.**

**Merci à l'ensemble de l'équipe du CEFEDM pour leur ouverture d'esprit.**

# SOMMAIRE

<b>Introduction</b>	<b>P2</b>
<b>I. Définition de la notion de temps</b>	<b>P3</b>
<b>II. L'enquête</b>	<b>P5</b>
1. Présentation du questionnaire	P5
2. Résultat de l'enquête	P5
<b>III. Le schéma traditionnel ou le règne du découpage</b>	<b>P8</b>
1. Conception pédagogique du temps et de l'apprentissage	P8
2. Les dérives fonctionnelles	P9
a/ Temps d'attente et de présence (côté élèves & côté accompagnateurs)	P9
b/ Temps d'apprentissage des élèves, temps d'enseignement & rythmes scolaires	P11
c/ Temps de travail des professeurs et du personnel administratif	P13
<b>IV. L'école de demain</b>	<b>P15</b>
1. Présentation du cursus	P15
2. Les changements côté enseignants	P16
3. Les changements côté parents et élèves	P17
<b>Conclusion</b>	<b>P19</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>P20</b>
<b>Annexes</b>	<b>P21</b>

## Introduction

A vous qui feuilletez et j'espère lisez ces pages, voici quelques explications sur le choix du thème. Cela fait huit ans que j'arpente les couloirs des mêmes écoles de musique et toutes les semaines je fais les mêmes remarques et les mêmes constats. Pour me rendre à la photocopieuse (et non à la machine à café) je traverse les différents couloirs et salles d'attente des différentes écoles où j'occupe. Toutes les semaines je croise et recroise les mêmes têtes qui attendent patiemment le début de leurs prochains cours. Depuis mes débuts en tant que professeur, j'ai constaté que les cursus que nous proposons ou imposons sont de plus en plus lourds et contraignants pour les élèves et leur entourage. Ils sont certes de plus en plus complets mais aussi compliqués. Ils nécessitent une présence dans l'école toujours de plus en plus importante. En y réfléchissant bien, nous en sommes (nous les professeurs) les fautifs. A imaginer des projets toujours plus pharaoniques et des cursus de plus en plus élaborés et éclatés, nous oublions parfois de nous mettre à la place des élèves qui vont les suivre et nous suivre dans la concrétisation de notre cursus idéal. Croiser ainsi certains élèves plusieurs fois par jour ou plusieurs fois par semaine m'a poussé à m'interroger sur la gestion actuelle des différents temps dans les écoles de musique. Comment se fait-il qu'une école accepte que certains de ses élèves soient contraints d'attendre trois heures dans les couloirs? Cette question montre bien que la conception actuelle des écoles de musique traditionnelles est organisée autour d'un découpage en trois temps de travail. La formation musicale, le cours instrumental et la pratique collective sont autant de moments d'apprentissage cloisonnés qui entraînent un découpage des savoirs chez les élèves. Il existe cependant des modes de fonctionnement alternatifs qui replacent le temps de l'élève au centre de son apprentissage. De ce fait, pour éviter ce phénomène d'étanchéité entre les cours auxquels assistent les élèves, il semble nécessaire de rompre avec le mode de fonctionnement actuel. Repenser la conception de l'école de musique devient dès lors incontournable. Conviction renforcée quand je vois l'implication que demande les nouveaux cursus mis en place, avec des temps de présence de plus en plus grands et une quasi obligation de disponibilité exclusive envers l'école de musique. Tendance qui est à mon avis en total contradiction avec le rythme de vie des élèves à tendance "zappeur" qui multiplie les activités extra-scolaire. Cette réflexion peut également être un moment privilégié pour prendre en considération certaines questions comme celles des personnes accompagnantes ou la gestion des locaux. Questions bien souvent non prises en compte par les écoles de musique.

## I. Définition de la notion de temps

Ma première idée lors de l'écriture de ce mémoire a été de chercher les différentes définitions du terme *temps* dans des dictionnaires papiers et virtuels. Voici le résultat de cette recherche.

“Milieu indéfini où paraissent se dérouler irréversiblement les existences dans leur changement, les événements et les phénomènes dans leur succession”. (Petit Robert)

“Le temps est un concept développé par l'être humain pour appréhender la variation du monde : l'Univers n'est jamais figé, les éléments qui le composent se déplacent, se transforment et évoluent pour l'observateur qu'est l'homme”. (Wikipedia)

“Grandeur physique continue permettant de situer la succession des événements dans un référentiel donné. L'Unité S.I. est la seconde”. (Futura-sciences)

“Temps, période pendant laquelle une action ou un événement se déroule, ou encore dimension représentant la succession de ces actions ou événements”. (Encarta)

“Ce qui forme, selon la perception de la conscience, la trame des événements considérés dans leur succession. L'écoulement immuable, inexorable du temps”.

“Au sens premier, le temps est un intervalle entre deux événements repérables”. (Encyclopédie Hachette Multimédia)

L'idée de succession d'événements ou d'actions est commune à toutes ces définitions. A cet égard le fonctionnement des écoles de musique correspond bien à cette idée de découpage. Ce découpage du temps est souvent ancré dans nos habitudes ainsi que dans celles des parents d'élèves.

Au cours de mes huit années d'enseignement, j'ai dû abandonner de nombreuses idées rompant avec ce mode de fonctionnement car elles se heurtaient à des problèmes logistiques. A plusieurs reprises, j'ai souhaité mettre en place de manière ponctuelle des cours collectifs de même niveau. Le plus gros problème auquel je me suis heurté réside dans l'éclatement des élèves de même niveau dans mon emploi du temps global. Mettre en place de tels cours une fois que les emplois du temps ont été fixés, suivant les contraintes de chacun (élèves, parents, professeurs, disponibilité des locaux), oblige à une certaine gymnastique pour trouver par la suite une plage horaire commune. Lors de ces expériences, je n'ai jamais réussi à réunir dans un même lieu et dans un même temps tous les élèves dont la présence me paraissait indispensable pour eux-même comme pour la dynamique du cours.

Fait surprenant, j'ai dû expliquer et même me battre pour faire comprendre aux parents mon positionnement et l'intérêt que leurs enfants avaient à participer à ce type de cours. En réponse et comme explications données à l'absence de leurs enfants, les parents citent souvent la participation de ceux-ci à d'autres activités extra-scolaire, toutes aussi importante à leurs yeux,

qui ont lieu à ce moment là. Il est vrai qu'entre mon enfance et celle d'aujourd'hui, j'ai pu remarquer une multiplication voir une explosion de la consommation des activités extra-scolaire. Certaines personnes viennent consommer une année de musique avant de faire une année de cheval. Il est aussi fréquent de voir un enfant inscrit à au moins trois activités différentes la même année. Partant de ce constat, il est compréhensible que certains parents soient réticents à tout changement d'emploi du temps même ponctuel. Pour eux, tout changement entraîne des dommages collatéraux dans leurs emplois du temps.

Au delà donc de ces définitions encyclopédiques et de ces considérations logistiques, la notion de temps dans les écoles de musique comporte d'autres facettes. En pensant que ces moments collectifs étaient indispensables pour les élèves et pour le sujet que je voulais aborder pendant le cours, se cache la notion de valeurs. Autrement dit, il me semblait opportun de mettre en place un atelier où le thème du cours serait traité via la pédagogie de groupe. Or défendre la pédagogie de groupe, c'est aussi aller à l'encontre du mode de fonctionnement des écoles de musique basé autour des trente minutes de cours instrumental individuel. Comme je le disais précédemment, le découpage temporel est ancré dans les mentalités des parents d'élèves. Ils s'attendent à cet éclatement annoncé dès le discours d'accueil des responsables des écoles et qui est figé sur papier dans les plaquettes de présentation. Le morcellement est ainsi posé comme un fait inévitable et non négociable. De part mon expérience, je pense que si l'on souhaite mettre en place des ateliers basés sur la pédagogie de groupe, il est important de défendre auprès des parents notre positionnement et le but pédagogique recherché grâce à ces ateliers dès le moment des inscriptions sous peine d'être incompris et non suivis dans les faits.

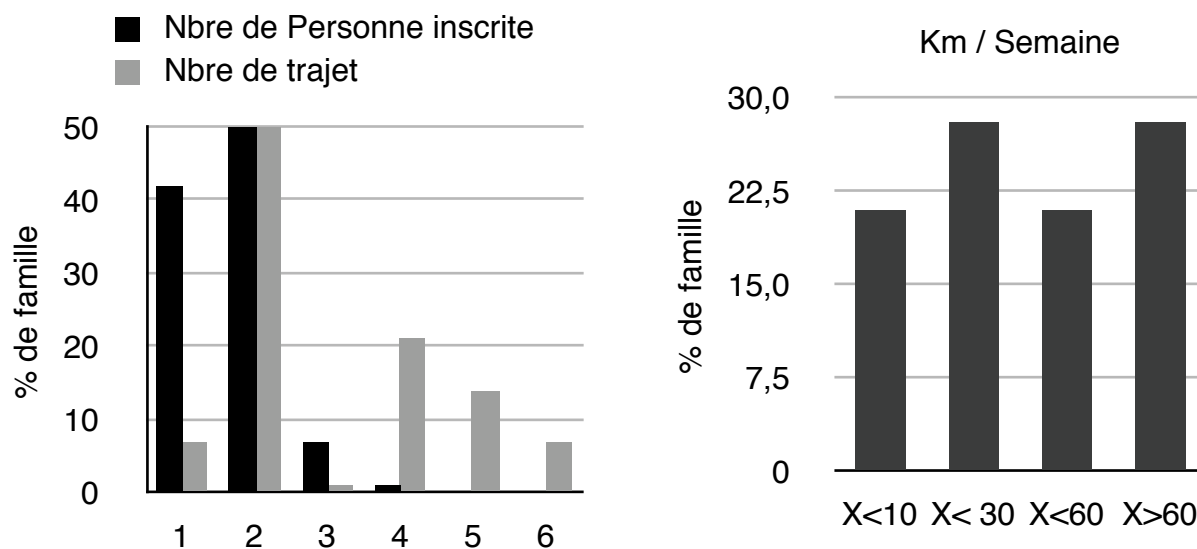
## II. L'enquête

### 1. Présentation du questionnaire

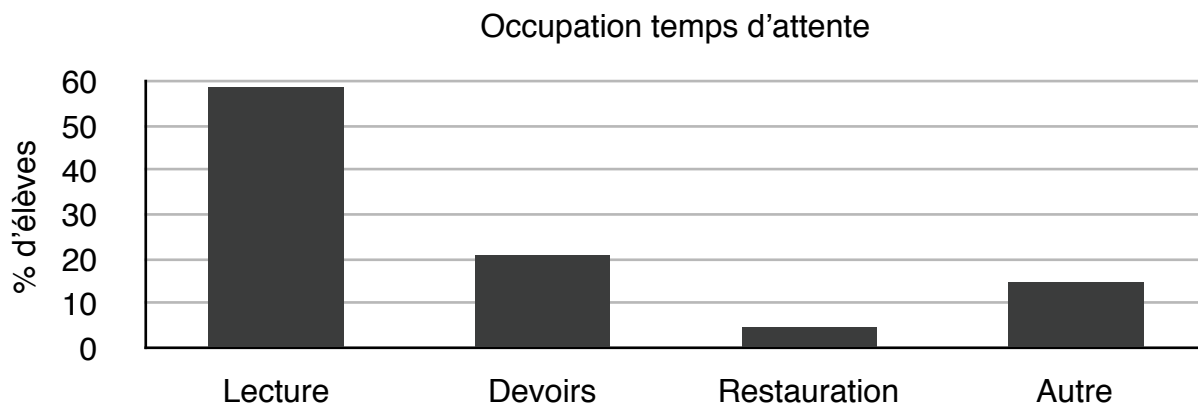
Pour nourrir ma réflexion sur l'école de musique, j'ai décidé de réaliser un sondage auprès des élèves et de leurs parents dans le but de recueillir leurs sentiments concernant la question du temps en école de musique. Le formulaire a été distribué à 150 familles. 43 d'entre elles m'ont retourné le questionnaire rempli. J'ai ainsi pu recueillir les impressions des élèves et de leur famille qui font partie du public fréquentant les écoles de musique. Cette enquête a été réalisée sur deux lieux d'enseignement où je travaille. Vous trouverez un exemplaire du questionnaire en annexe à la fin de ce mémoire. L'interprétation des résultats m'a permis de dégager des tendances et de souligner certains constats que je me faisais.

### 2. Résultat de l'enquête

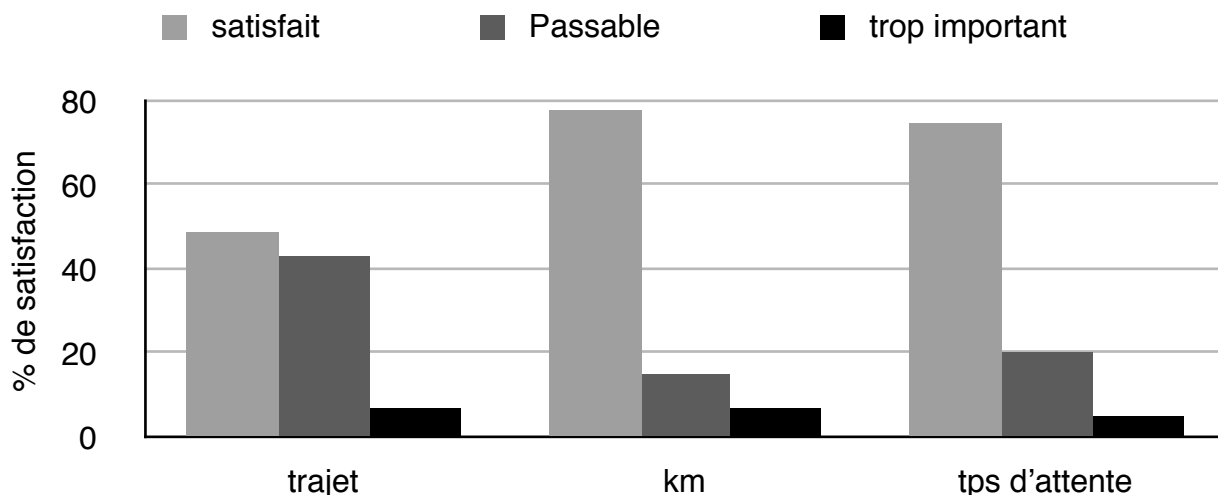
Concernant les questions sur le temps dans l'école de musique, les résultats seront présentés sans distinction entre les deux lieux.



Comme nous pouvions le pressentir, le premier graphique montre qu'un élève doit généralement venir à l'école au moins deux fois par semaine pour suivre le cursus "normal". Il est à noter que les familles ayant deux personnes inscrites à l'école viennent quatre fois et plus. Il est intéressant de noter que vingt-huit pour cent des familles parcourent plus de 60 km par semaine pour assister aux cours. Le maximum relevé à travers ce questionnaire étant de 90 km.



La prédominance de la lecture dans les activités d'attente s'explique en partie par le fait que l'équipement proposé n'a été prévu que pour celle-ci.



Le graphique ci-dessus montre que le panel interrogé se dit satisfait par le nombre de kilomètre à près de 80% alors que 50% des familles effectuent plus de 60 km par semaine.

Il semble que la question du nombre de déplacement divise très nettement l'opinion. Ce résultat me conforte dans mon envie de proposer un nouveau modèle minimisant autant que possible le nombre de trajet.

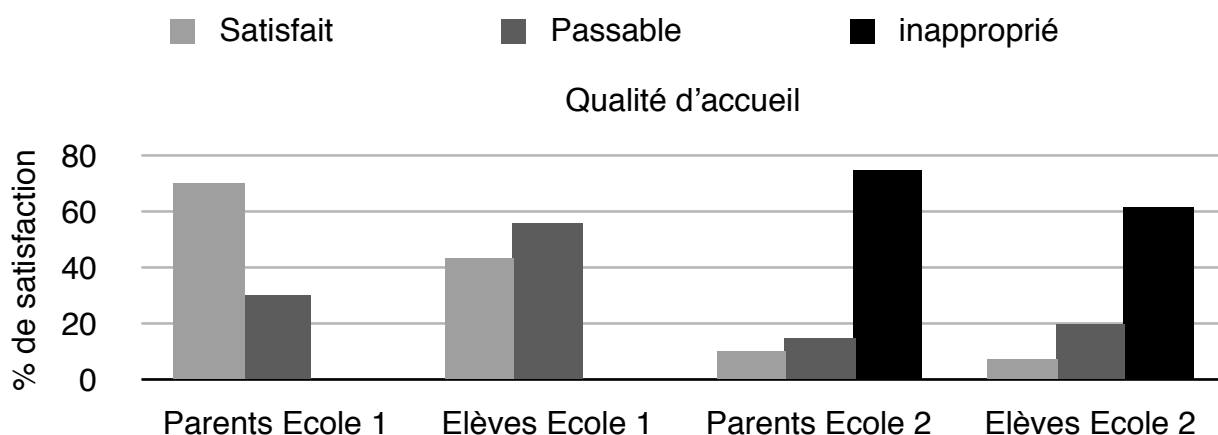
Le fort pourcentage de personnes satisfaites par leur temps d'attente s'explique en partie par l'éclatement des cours dans la semaine. En moyenne, chaque cours fait l'objet d'un déplacement spécifique ce qui ne génère que très peu d'attente pour les élèves et les accompagnateurs.

Concernant les questions sur l'espace d'accueil, les résultats seront différenciés car la qualité de ces espaces n'est pas comparable.

Dans l'école 1, l'espace d'attente représente une superficie d'environ 12 m<sup>2</sup>. Il comporte un porte revue, une table basse carré de 60 cm de côté et quelques fauteuils en mousse aux housses déchirées. Ce lieu est situé devant une des portes d'accès à la salle de pratiques collectives.



Dans l'école 2, l'espace d'attente a été créé (ou plutôt improvisé) dans un carrefour de passage réunissant les différents couloirs. L'agencement des murs des salles permet d'installer trois chaises. Il m'a été donné de constater que les chaises disparaissaient parfois de ce lieu privant les parents de toute possibilité de s'asseoir.



Les élèves de la première école sont plus critiques envers l'équipement de leur école que leur parents. Il ressort à travers leurs différentes remarques que suivant le mode de fonctionnement actuel, ils souhaitent pouvoir varier leurs occupations et qu'ils espèrent voir l'équipement renouvelé et adapté à leurs envies.

Les parents eux sont globalement satisfaits et la lecture semble être une occupation suffisante lors de leurs venues.

A l'inverse, les parents et les élèves estiment majoritairement que les conditions d'accueil de la seconde école sont inappropriées et l'équipement insuffisant voir inexistant.

Il est intéressant de noter qu'à travers ce questionnaire, nombreux sont les parents qui ont eu le sentiment d'être écoutés pour la première fois par l'école de musique. Souvent les commentaires, rédigés dans les remarques générales, encourageaient cette démarche qu'ils souhaitaient voir se pérenniser.

### III. Le schéma traditionnel ou le règne du découpage

#### 1. Conception pédagogique du temps et de l'apprentissage

Le schéma d'organisation actuel découpé en trois temps implique que chaque temps de formation est indépendant. Dans un premier temps on apprend à lire la musique (FM), dans un second on apprend la technique instrumentale (cours d'instrument individuel) et enfin on apprend à jouer ensemble (Pratique collective). Ce fonctionnement se voit renforcé par une hiérarchisation au sein de ces trois cours. En effet, il n'est pas rare de commencer l'apprentissage de la musique par une année de formation musicale puis de commencer l'apprentissage de l'instrument en seconde année. Ce n'est souvent qu'à partir de la troisième ou quatrième année que l'élève intègre une pratique musicale collective souvent à caractère obligatoire.

Si on suit ce raisonnement, il est donc indispensable de savoir lire la musique avant de pouvoir jouer d'un instrument et il est indispensable de savoir jouer "un minimum" de son instrument pour pouvoir jouer en groupe.

Les savoirs sont ici pensés comme une succession de couches superposées. Il est donc indispensable d'avoir appris et assimilé l'ensemble d'une couche avant de pouvoir passer à la suivante. La nécessité de savoir lire la clé de sol avant de pouvoir démarrer l'apprentissage d'un instrument est un exemple de couche encore communément répandue. Sauf que pour certains instruments il est nécessaire de savoir lire la clé de fa en premier. Voilà donc une grande contradiction dans ce raisonnement. Ce schéma est un héritage datant de la création des conservatoires où l'objectif premier était de former dans les campagnes Françaises des techniciens de l'instrument capables de lire les partitions pour jouer en orchestre les oeuvres du répertoire révolutionnaire.

L'idée de cursus sous forme de cycle dans l'enseignement musical devait permettre d'adapter les parcours à chaque élève. Les objectifs de fin de cycle étaient définis par l'équipe pédagogique mais le parcours à l'intérieur de celui-ci devait être souple et permettre de varier les modes d'apprentissage. Les cours de formation musicale en sont un parfait contre exemple. Très souvent les apprentissages sont planifiés par année (savoir lire la clé de sol en première année, trouver une tonalité en deuxième année...) mais en plus, le parcours imposé est identique pour tous les élèves. Il ne prend ni en compte les spécificités de chacun ni l'instrument joué. Les professeurs se trouvent donc ici du côté du savoir. Ils détiennent "la vérité" qu'ils distillent dans le temps à leurs élèves. Ceux-ci sont donc passifs par rapport aux savoirs. Ils sont dépendants de ce que les professeurs souhaitent et veulent bien aborder avec eux. Ils sont considérés comme des "têtes vides à remplir". On est donc dans la négation de l'élève et de son passif. Pourtant, le mythe de la page vierge est illusoire dans un monde où la musique, de part son accessibilité, accompagne chacun d'entre nous. Bien sûr, je me garde ici de porter un jugement sur la qualité de ce qu'ils écoutent. Le propos étant de mettre en relief que les élèves ont déjà une représentation explicite ou implicite de ce qu'est la musique par l'écoute qu'ils en font.

Dans l'idée même de cycle, on trouve déjà ce principe de couches évoqué ci-dessus. Le parcours prévu dans une école de musique est réparti en trois cycles et ce sur une durée moyenne de 10 ans. En réponse, il est intéressant de rappeler que la fréquentation moyenne d'un établissement musical est de quatre ans. Peu d'élèves poursuivront leurs études jusqu'au

troisième cycle. Le cursus en cycle tel qu'il est construit ou plutôt interprété oriente chaque cycle vers le suivant comme ci le troisième cycle était le St-Graal.

En prédécoupant ainsi les savoirs et les cursus, les professeurs pensent que les élèves n'ont plus qu'à suivre le chemin désigné et ingurgiter ce qui leur est proposé. Sauf que...

## **2. Les dérives fonctionnelles**

### a/ Temps d'attente et de présence (côté élèves & côté accompagnateurs)

Une des dérives de ce système est de nier l'existence de l'élève en dehors de la salle de cours. Le parcours de l'élève se retrouve ainsi souvent éclaté sur plusieurs plages horaires l'obligeant soit à multiplier les trajets entre son domicile et l'école de musique soit à attendre gentiment son tour.

Comment peut-on ne pas réagir en voyant des élèves passer tout leur mercredi à l'école de musique avec des temps d'attente frôlant l'heure et demie! Ce qui me gêne dans cette attente, en plus de sa durée même, réside dans le fait que ce temps passé à l'école ne soit pas utilisé pour un quelconque apprentissage. Comment pourrait-il en être autrement me direz-vous? Si on se base sur un mode de fonctionnement où la formation musicale, le cours d'instrument et la pratique collective sont trois moments d'apprentissage cloisonnés et séparés dans le temps (ce qui est, ne nous voilons pas la face, encore le schéma le plus répandu), alors ces moments d'attentes sont prévisibles et quasiment incontournables.

Sur ce point, les écoles en général ont un positionnement paradoxal. Leur mode de fonctionnement génère des temps d'attente mais elles négligent cette réalité. Dans les écoles où je travaille, les conditions d'accueil des élèves ne leurs permettent pas d'effectuer leurs devoirs scolaires dans des conditions acceptables pendant leurs temps d'attente. Aucune salle équipée de table et de chaise n'est mise à leur disposition. Ils doivent se contenter au mieux d'une table basse avec quatre fauteuils en mousse trop bas et trop inconfortable pour pouvoir écrire. Au pire, ils disposent de trois chaises dans un couloir. Rare sont les élèves qui viennent voir un professeur pour demander si une salle de cours est disponible afin de faire leurs devoirs. Il est vrai qu'il est encore plus rare qu'une salle de cours soit libre sur une plage de temps assez longue permettant aux élèves d'étudier. Le résultat est simple. Les élèves font leurs devoirs (lecture, mathématiques... ) dans un endroit où le passage des gens et le bruit ambiant viennent casser leur concertation. Pourtant, en me basant sur les résultats de mon enquête, la principale occupation des élèves ayant un temps d'attente est l'avancement du travail scolaire.

La deuxième occupation fréquemment citée par les élèves pour occuper leur temps est l'envie de travailler leur instrument. Idée somme toute farfelue. C'est vrai, qui pourrait imaginer un instant qu'un élève d'une école de musique souhaiterait mettre à profit son temps d'attente pour travailler son instrument?! Apparemment pas les écoles de musique. Le manque de moyens mis à leurs dispositions pour travailler prouve encore une fois que dans le fonctionnement des écoles, l'élève n'existe pas en dehors de la salle de cours. Leur seule possibilité de travail réside dans l'inoccupation des salles par les professeurs. Problème encore soluble quand les

instrumentistes ont avec eux leurs instruments, ce qui n'est hélas pas le cas de tous. Ainsi les batteurs ont à leur disposition une batterie en dehors de celles utilisées pour les cours mais elle est dans la salle d'orchestre et de pratiques collectives. Elle n'est donc quasiment jamais utilisable si ce n'est pendant une heure le mercredi après-midi. Dernièrement, un projet d'agrandissement d'une école pour créer une nouvelle salle de batterie et de musiques-actuelles m'a permis de défendre mes choix et d'initier le changement. Le projet initial prévoyait de réhabiliter 100m<sup>2</sup> de locaux inutilisés situé sur la même dalle que l'école de musique et attenant à celle-ci pour créer une très grande salle de cours dédiée aux musiques-actuelles. Après réflexion et discussion avec les élèves et le directeur, il m'a semblé évident de scinder cette surface pour créer non pas une mais deux salles de cours. La première, certes plus grande, servira de salle de cours pour la batterie, la M.A.O., la batucada et l'accueil de groupe en musiques-actuelles. La seconde, conformément à la demande que j'ai perçue et qui finalement a été clairement formulée par certains élèves, comportera tout le matériel nécessaire pour travailler la batterie en dehors des heures de cours. Un système de sonorisation complet sera aussi mis à disposition pour permettre aux groupes de musiques actuelles de venir répéter dans cette salle suivant leurs emplois du temps sans devoir prendre en compte celui des professeurs.

En me penchant sur la question du temps d'apprentissage des élèves, j'ai remarqué que rares sont les professeurs qui permettent à leurs propres élèves d'accéder à la salle lorsqu'ils sont avec un élève. Pendant ce temps d'observation, l'élève peut pourtant apprendre, progressivement et intuitivement, à partir du savoir faire d'autrui. C'est ce que l'on appelle l'apprentissage vicariant. Le recours à l'apprentissage vicariant est également une pratique courante dans la conduite des leçons dans le système scolaire de l'éducation nationale. L'enseignant, pour étayer la progression de son cours, fait appel aux compétences des élèves les plus avancés. Ainsi par leurs expériences, ils participent à l'apprentissage du reste du groupe. N'est-ce pas une belle source d'ironie quand on y pense !! Dans le cadre de l'apprentissage vicariant, le fait de "copier" sur les autres n'est pas un acte que l'on doit réprimander mais un moyen de formation autorisé et que l'on se doit même d'encourager. Par expérience, j'ai pu mesurer l'impact bénéfique que pouvait avoir ce temps d'observation. Régulièrement certains de mes élèves assistent aux cours des élèves qui le précèdent ou qui le suivent. Je profite généralement de ces moments pour aiguïser leur sens critique. Je les sollicite afin qu'ils expriment leurs points de vue sur les notions abordées ainsi que sur les morceaux en cours d'apprentissage. Certains anciens élèves reviennent même de temps en temps assister aux cours sachant la place et la liberté que je leur laisse pour s'exprimer. Peut-être est-ce là déjà un signe d'ouverture qui rompt avec cet hypercloisonnement. Pourtant, cette pratique peut correspondre en partie aux valeurs défendues par le système. Même si un regard extérieur modifie toujours le comportement des différents acteurs, une attitude silencieuse de l'élève observateur ne changerait en rien le positionnement du professeur maîtrisant le savoir.

Et les personnes accompagnatrices me direz-vous! Et bien changeons notre angle de vision. Que dire de certains parents qui parcourent plus de 200 km par semaine uniquement pour l'école de musique. Certes ce n'est pas un exemple typique et pourtant... Permettez moi de vous resituer l'Ecole Départementale de Musique et de Danse d'Ardèche. Cette école située dans un milieu rural a pour but de permettre l'accès à un enseignement certifié par l'état aux plus grands nombres d'ardéchois. Oui mais l'Ardèche est certes un très joli département à la nature verdoyante mais hélas les routes épousent souvent le relief torturé et sinueux des montagnes. De

ce fait, pour le moindre déplacement les kilomètres et les temps de trajet s'accumulent. Je pense ainsi à une famille qui avait ses trois enfants inscrits à l'école de musique et qui devait parcourir plus de deux cents kilomètres par semaine pour amener les enfants en formation musicale, en cours d'instrument et les divers pratiques collectives. Pendant plus de deux ans, j'ai ainsi croisé les parents de cette famille quatre jours par semaine et plusieurs fois le mercredi après-midi. Paradoxalement, seules quelques familles ont recours au covoiturage pour minimiser le coût financier de ces aller-retour et pour alléger leur emploi du temps. Peut-être est-ce une réponse possible à développer pour les familles inscrites dans des écoles rurales comme l'EDMDA.

Imposer des contraintes aussi fortes envers les personnes accompagnatrices soulève la question de la considération des écoles de musique pour ces mêmes personnes.

Pour répondre à cette question, je citerai l'exemple de ma mère qui pour les besoins de mon activité musicale m'amenait à une ENMD relativement éloignée de mon domicile et qui passait son mercredi après-midi à m'attendre. Pendant que j'assistais à mes différents cours entre 13H et 19H30, elle passait son temps entre la minuscule salle d'attente de l'école et la médiathèque de la ville. Elle occupait ainsi plus de six heures d'attente toutes les semaines sans compter les répétitions supplémentaires de l'orchestre symphonique à l'approche des traditionnels et inévitables concerts à la collégiale !! Il faut vraiment que les parents soutiennent et comprennent la motivation de leur enfant pour se rendre à ce point disponible. Je mesure aujourd'hui les lourdes contraintes qu'imposait mon activité musicale à mes parents. Il est indéniable que le fait d'être fils unique a permis de tels efforts. Il est regrettable que cette situation puisse toujours se produire. Combien d'élèves ont du arrêter leurs études musicales car les parents n'avaient pas la possibilité de se rendre aussi disponibles que nécessaire? Lorsque je me replace dans mon contexte professionnel, je constate que rien n'est réellement mis en place pour faciliter l'attente des parents. Même si la lecture reste leur activité première, je reste perplexe sur leur capacité à pouvoir lire quand on implante le coin lecture à côté de la salle d'orchestre et qu'aucune isolation phonique n'a été prévue. Certains parents m'ont déjà rapporté qu'il leur était impossible de lire pendant que la batucada répétait. Même si cette phrase a été dite sur le ton de la plaisanterie, elle révèle à mon sens un manque de considération pour les personnes accompagnantes. Et encore, je vous ai décrit une situation dans l'école où un coin lecture avait été créé! Pour vous démontrer à quel point cette question n'est généralement pas prise en compte, je pourrais vous parler d'une école flambant neuve où rien n'est proposé aux parents. Comme me l'a fait remarquer un parent d'élève, le lieu d'accueil de cette école est inexistant. Seules trois chaises ont été mises dans un carrefour architectural. Ils se retrouvent donc coincés dans un enfoncement entre la porte du réfectoire, la porte de la salle de batterie et les jonctions de trois couloirs. Comme l'endroit est exigü et que c'est un lieu de passage, il est impossible de rajouter une table basse ou d'installer des fauteuils plus confortables. Voilà donc comment en 2008, l'école de musique se dédouane de la question des personnes qui viennent à l'école de musique mais qui n'assistent pas aux cours.

#### b/ Temps d'apprentissage des élèves, temps d'enseignement & rythmes scolaires

Avant d'approfondir ce point, il me semble utile de rappeler que le temps d'apprentissage d'un élève ne correspond pas au temps d'enseignement. Dans les écoles de musique que je

qualifierait de “traditionnelles”, le temps d’enseignement est fractionné généralement en trois temps fort. La formation musicale, le cours instrumental et la pratique collective sont donc répartis dans la semaine avec plus ou moins de bonheur pour les élèves. A partir de mon expérience, j’ai pu me rendre compte que ces trois temps étaient pratiquement étanches les uns par rapport aux autres. Qui dans notre profession sait exactement ce que les élèves font dans les autres cours? J’espère le plus grand nombre... Même si régulièrement je me renseigne auprès des autres professeurs ou même si je questionne les élèves que je côtoie, mon interactivité avec les autres cours se limite souvent à répondre à des questions que les élèves formulent sur une difficulté rencontrée. Je me positionne donc juste comme personne ressource possible pour les élèves et professeurs lorsque ceux-ci me sollicitent.

Dans ce système découpé, le risque pour l’élève de ne pas créer de liens sur une même notion abordée lors des différents cours est important. L’élève se retrouvera donc seul pour établir ou non les liens entre les cours. Il est de ce fait impossible de savoir quand, où et comment il fera lui-même ces connections. Sans négliger le fait qu’il ne puisse jamais les créer. Peut-être est-ce lors d’une situation de jeu hors de l’école de musique que ceux-ci se réaliseront. Le temps d’apprentissage dépasse donc clairement le temps d’enseignement.

Pour Marcel CRAHAY<sup>1</sup> se référant au chercheur CAROLL<sup>2</sup> “ *le concept d’opportunité d’apprentissage renvoie à la quantité de temps accordé à un apprentissage pour réaliser un apprentissage donné.* ” “ *Le temps nécessaire à un élève pour maîtriser un apprentissage donné n’est pas une variable immuable* ”.

De nombreuses études ont démontré que les rythmes scolaires imposés par l’éducation nationale ne prenaient pas en compte le rythme biologique des enfants. En France, la durée de la journée scolaire est de six heures de temps contraints (cinq heures trente minutes de temps pédagogique et trente minutes de récréation). La journée d’un écolier est ainsi considérée par Hubert Montagner<sup>3</sup> comme “ la plus longue au monde!! ” A cela, il faut ajouter la durée des devoirs effectués à la maison et les autres temps contraints comme les activités périscolaires (études du soir, sport, musique...).

D’après une synthèse réalisée en 2001 par la FCPE Viarmes, la France est le seul pays européen à pratiquer la semaine de 4 jours. Ce rythme scolaire est longuement décrié pour diverses raisons:

- Sans revoir les programmes, sans repenser les rythmes de la journée, cette semaine de 4 jours (longuement testée dans certaines écoles) induit des journées surchargées, source de fatigue pour les enfants, induisant des difficultés de concentration, d’acquisition, engendrant une chute des performances et renforçant l’échec scolaire.

- La coupure du mercredi ne fait que reporter au jeudi les difficultés rencontrées le lundi matin en particulier pour les élèves présentant des difficultés scolaires.

---

<sup>1</sup> Professeur, Membre du Comité scientifique de la Revue suisse des sciences de l’Education (Université de Fribourg) à partir de novembre 1999  
Membre du Comité d’experts de la Revue des Sciences de l’Education (Montréal, Québec) depuis le 12 janvier 1995,  
Membre du Comité d’experts de la Revue de Psychologie de l’Education (Rennes, France) depuis sa création en 1996.

<sup>2</sup> Archie B. Carroll - professeur de management au Terry College of Business, Université de Georgie

<sup>3</sup> ancien directeur de recherche à l’INSERM, spécialiste du développement de l’enfant et de ses rythmes

- Pour garder le volume d'heures d'enseignement annuel, il faut rogner sur les petites vacances ( dix jours au lieu de quinze). Or, pour qu'elles soient profitables, deux semaines consécutives de vacances sont nécessaires. Celles-ci doivent également être réparties de manière régulières: il faut sept semaines de classe et deux de repos. Lorsque la rentrée scolaire s'effectue au mois d'août, le premier trimestre devient beaucoup trop long. Suivant la zone académique, le troisième trimestre est lui aussi trop long avec une période de douze semaines entre les vacances de pâques et les vacances d'été.

La place des activités extra-scolaires n'étant pas prise en compte (à de rares exceptions prêt) par l'éducation nationale. Hormis ceux qui ont la chance de bénéficier des Classes à Horaires Aménagés, le rythme scolaire impose aux écoles de musique de fonctionner sur le temps périscolaire. A ce sujet, monsieur Gilles de ROBIEN<sup>4</sup> alors ministre de l'éducation nationale a décrit les CHAM comme "une expérience intéressante mais qui ne sera jamais généralisée à toute la France".

### c/ Temps de travail des professeurs et du personnel administratif

Je voudrais maintenant aborder la question du temps de travail des enseignants dans les écoles de musique.

Voici l'unique réponse officielle que j'ai pu trouver sur cette question controversée de notre profession. Elle provient du site internet [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr) Vous trouverez le décret complet en annexe à la fin de ce mémoire.

#### **DECRET**

#### **Décret n°91-859 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux spécialisés d'enseignement artistique (musique, danse, arts plastiques)**

#### **Les assistants spécialisés d'enseignement artistique assurent un service hebdomadaire de vingt heures.**

Si on s'en tient au texte et à l'explication généralement admise, en tant que professeur nous sommes tenus de faire 20 heures de face à face pédagogique. Or nous le savons tous, rares sont les professeurs qui ne dépassent pas ces fameuses 20 heures hebdomadaires. Il n'est pas rare d'assister à différentes réunions à but pédagogique ou pour assurer le suivi de différents projets qu'ils soient artistiques, administratifs... Nous sommes aussi présents lors des différentes manifestations de l'école de musique. La préparation des cours prend elle aussi une part importante de nos emplois du temps. Et notre vie artistique? Elle est à mon sens un vecteur d'enrichissement personnel dont une des conséquence se retrouve dans le contenu de nos cours. Ainsi, une situation problème avec un élève peut faire écho à notre vécu de musicien et peut servir à l'élève. A ce tableau il ne manque plus que le travail de notre instrument. Après ce rapide tour d'horizon, on se rend mieux compte pourquoi les 20 heures théoriques sont illusoire et

---

<sup>1</sup> Homme politique français, ministre de l'éducation nationale du 2 juin 2005 au 15 mai 2007

rattachées à un mode de fonctionnement où l'école de musique était une somme de cours instrumentaux individuels. Nous sommes ici dans la culture du toujours plus. Les professeurs assument de plus en plus de tâches et de missions inhérentes à leur profession en dehors de leur temps de travail. Pourtant pour l'administration, le temps d'enseignement doit être égal au temps de service sous peine de ne pas être payé sur la base d'un temps plein. Tout temps passé à travailler pour l'école hors de ce champ d'action est donc occulté.

Comme le disait Patrice RANJARD<sup>5</sup>: *“Il faut dissoudre l'amalgame temps-sans-élèves = temps-libre ; sortir de la confusion vacances des élèves = non-travail des profs.”*<sup>6</sup>

Alors doit-on penser notre métier sur 20 heures ou 35 heures par semaine? Je pense que la réponse viendra de la profession et de sa capacité à définir quelles sont les missions qui entrent dans notre champ d'action. Il est d'ores et déjà dangereux de laisser cette question sans réponse claire. Le risque majeur étant de voir les mairies demander à son personnel enseignant d'effectuer diverses tâches sans rapport avec ses compétences pour atteindre les fameuses 35 heures de travail. Ceci n'est pas qu'une crainte sans fondement. Les cas où le statut des professeurs est remis en cause se multiplient comme dans une école proche de chez moi où les enseignants ont eu la mauvaise surprise de ne pas être payés au mois de juillet et d'août sous prétexte qu'ils ne travaillaient pas pendant cette période. J'ai vécu moi même le cas d'une école municipale (bulletin de paye émis par la mairie) mais avec un fonctionnement associatif avec un bureau constitué d'une présidente, d'un trésorier et d'une secrétaire où mon salaire ne correspondait pas au temps de travail hebdomadaire effectué et inscrit sur mon contrat. Ils procédaient à un lissage annuel d'un type un peu particulier qui les mettait en porte à faux avec la réglementation.

Le personnel administratif de l'E.D.M.D.A. voit sa période de travail calquée sur celui du personnel enseignant. Même si leurs horaires sont compris entre 9H et 18H du lundi au vendredi, leurs 35 heures sont annualisées et leur temps de travail hebdomadaire est recalculé pour qu'ils bénéficient des vacances scolaires. Cette politique a pour conséquence la fermeture des écoles de musique pendant les vacances scolaires. Il est donc impossible pour un élève ou un groupe de bénéficier des locaux et de l'équipement. Il serait sans doute intéressant de prévoir la création d'un poste pour une personne dédié à l'accueil. Les professeurs éprouveraient certainement moins un sentiment de solitude et les élèves auraient ainsi accès à des conditions optimales de travail. Ouvrir ainsi l'école de musique permettrait une meilleur optimisation d'utilisation des locaux. Il est fréquent que le budget nécessaire au fonctionnement des écoles de musique municipales représente une des dépenses les plus importantes. Les municipalités verraient probablement dans cette proposition d'ouverture un meilleur retour sur leurs engagements dans le cadre de la politique culturelle de la ville.

---

<sup>1</sup> docteur ès sciences de l'éducation - chercheur à l'institut national de recherche pédagogique, formateur à l'Institut de formation et d'études psychosociologiques et pédagogiques, aujourd'hui psychologue.

<sup>2</sup> L'individualisme, un suicide culturel Les enjeux de l'éducation P316



## IV. L'école de demain...

Martin Luther King disait "I have a dream" et plus proche de nous le slogan de Barack Obama était "Yes we can".

L'idée de cette partie est de proposer un système de fonctionnement alternatif pour les écoles de musique. Il n'est probablement pas la solution miracle qui résoudra la quadrature du cercle mais je souhaite que ce système prenne en compte les différentes remarques relevées dans la troisième partie de ce mémoire.

### 1. Présentation du cursus

Pour penser ce nouveau mode d'organisation, je pose comme postulat de départ que le cursus principal s'articule autour d'un constitué de trois axes complémentaires et indissociables. Pour une question de lisibilité ils sont présentés ci-dessous dans un certain ordre mais celui-ci n'induit pas un déroulement chronologique:

- La Culture Musicale : elle aurait comme rôle de sensibiliser les élèves aux différents types de musique, créer ensemble des références musicales communes et qu'ils puissent partager leurs expériences sur les notions abordées. Cet axe n'aurait pas pour but d'apprendre la lecture de note ou rythme. Il serait basé sur l'écoute et la formation de l'oreille.

- Le Cours Instrumental : Sa fonction serait de permettre aux élèves d'appréhender de manière collective les notions comme la lecture de note, lecture de rythme et l'harmonie au travers de leur instrument. On retrouverait ici les effets positifs de l'apprentissage vicariant car les élèves pourraient être tour à tour (et non pas chacun son tour) acteurs et spectateurs.

- La Pratique Collective : Elle serait le moyen de mettre en application directe une notion abordée dans les autres cours. Que le travail porte sur un contexte musical ou sur une notion (au hasard rythmique), la pratique collective serait le "laboratoire d'expérimentation" où les élèves formaliseraient via l'instrument leur représentation du sujet abordé.

Le premier changement que j'aimerais introduire consisterait à créer une plage horaire où les élèves viendraient assister à un cours non pas d'une discipline mais à un cours englobant la somme des trois axes cités ci-dessus. On pourrait imaginer que le cours commence par la répartition des élèves avec les professeurs d'instruments concernés, puis qu'ils aient leur cours de culture musicale. Pour finir, ils pourraient se retrouver tous ensemble pendant un certain laps de temps pour travailler sur un morceau faisant appel au contexte musical vu en culture musicale et à la notion vue en cours instrumental. Les différents temps alloués à chaque axe pourraient fluctuer au cours de l'année scolaire en fonction des besoins tout en gardant la plage horaire de départ comme référence.

Il pourrait être intéressant de comparer sur la durée deux groupes constitués suivant des critères différents. Le choix de sélection du premier groupe pourrait être effectué sur la base d'une première inscription dans une école de musique. A l'instar d'une classe unique dans l'éducation nationale, le second groupe serait basé sur une mixité des niveaux au sein d'un cycle.

Certes ce modèle n'est pas parfait. Contrairement à ce que propose Bernard Collot<sup>1</sup> dans une école du 3ème type<sup>2</sup>, le temps d'apprentissage y serait encore découpé. Découpé oui, mais les cours actuellement obligatoires constitueraient une plage de temps d'enseignement plus large ou une même notion serait traitée suivant trois entrées différentes. Chacune d'elles seraient l'occasion pour l'élève de varier son approche du sujet et la globalité de celui-ci n'en serait que renforcée. Cette cohérence serait alors un meilleur rempart contre le fractionnement des savoirs.

Le temps d'enseignement ne serait pas calqué sur le rythme biologique des élèves car les groupes auraient des plages horaires définies et fixes. La répartition des groupes dans la semaine pourrait prendre en compte les phases d'attention propices aux apprentissages en fonction de l'âge des participants. Les adolescents qui ont une phase de sommeil décalée vers la matinée ne se verraient donc pas contraints de venir à l'école de musique avant 11H.

Compte tenu que les professeurs de musique sont souvent amenés à travailler dans diverses structures, il me semble impossible de proposer un système où les professeurs seraient dégagés de toutes contraintes de temps de présence. Le fait de penser le cursus avec un tronc commun et une part flottante pourrait permettre d'adapter les heures de présence des enseignants à leur contrat de travail.

## **2. Les changements côté enseignants**

Ce mode de fonctionnement implique que les professeurs basent leur enseignement sur la pédagogie de groupe et qu'ils travaillent en équipe pour déterminer ensemble les objectifs d'apprentissage de chaque groupe ainsi que les dispositifs à mettre en oeuvre. Il serait même indispensable que l'ensemble des professeurs soient présents lors du temps de pratique collective. Ils pourraient ainsi faciliter l'apprentissage en laissant aux élèves le temps de poser quelques questions subsidiaires car il n'est pas rare que celles-ci soit formulées après un temps de réflexion. Le professeur ne devrait plus se contenter d'aborder les cours comme si les élèves étaient vierges de toutes représentations mais il devrait favoriser l'émergence de celles-ci pour construire le cours.

Pour ne pas décourager les professeurs, il serait nécessaire que l'administration considère le temps indispensable de réunion et de concertation hebdomadaire comme faisant partie de leur temps de travail. Le suivi des projets sera la clé de voûte de ce schéma. Ne pas prendre en compte le temps hors face à face pédagogique reviendrait à demander aux enseignants de travailler avec plus de contraintes mais sans la reconnaissance du travail effectué. En clarifiant les missions des enseignants, cela éviterait l'inflation incontrôlée de leur temps de travail hors face à face pédagogique. En redéfinissant les missions et le temps de travail du personnel enseignant, cela préviendrait tout risque pour ceux-ci de se voir imposer des activités ne rentrant pas dans leur champ de compétences.

Pour affirmer notre positionnement et pour éviter toute déconvenue, il serait sans doute judicieux de mutualiser les heures de cours des élèves pour ainsi créer ces plages de travail en

---

<sup>1</sup> Instituteur dans une classe unique rurale (Moussac/Vienne) devenue référence

<sup>2</sup> Prologue P 11 exemple des retards répétés de Paul

groupe. Ce procédé rendrait incontournable le cours collectif et permettrait d'avoir une plus grande souplesse dans la répartition du volume horaire entre les différents axes suivant les besoins. Ainsi en étant prévenu dès le début de l'année que les élèves doivent rester sur une certaine plage horaire, il serait plus facile pour les parents d'adhérer à ce type de pédagogie de groupe. Ils ne verraient plus dans ce type de fonctionnement une source de bouleversements inopinés et ponctuels mais un choix pédagogique établi et énoncé comme idée directrice pour l'école.

Le temps de travail disponible pour les professeurs pourrait être utilisé pour créer des permanences régulières dans la semaine. Ce temps facultatif pourrait être individuel et sur rendez-vous et ainsi servir aux élèves qui éprouvent le besoin de rencontrer un professeur dans le but d'aborder une situation qui cause problème. Comme exemple possible, nous pouvons imaginer qu'un élève batteur souhaite rencontrer le professeur de batterie pour résoudre un problème de position du haut du corps derrière sa batterie ou encore qu'un autre élève désire comprendre comment se joue les ghost-notes. Le professeur ne serait donc plus là pour déverser le savoir aux élèves mais il serait une personne ressource pour ceux qui éprouveraient le besoin de surmonter une difficulté qui fait obstacle.

### **3. Les changements côté parents et élèves**

Contrairement au modèle traditionnel, il n'y aurait plus ici d'échelle de valeurs entre les disciplines (prépondérance de l'une par rapport à l'autre, ou ordre chronologique) mais une interdépendance qui les placerait sur un même plan dès le début du parcours de l'élève. Les élèves ne se poseraient ainsi plus la question de l'utilité de certains cours car il n'y aurait plus qu'un cours où tout aurait un lien. L'éternel question de la motivation de l'élève pour tels ou tels cours ne se poserait plus en ces termes. Si, comme je l'espère, la mise en place de ce nouveau cursus apporte les résultats attendus, alors le risque de démotivation ne serait que ponctuel et serait dépendant de la notion abordée et non plus de la forme d'un cours.

Pour les élèves, cette réorganisation de l'école de musique ne générerait plus de temps d'attente entre les cours. Aujourd'hui encore, une élève de l'école de musique où je travaille est restée dans l'espace d'attente pendant plus de deux heures entre ses deux cours du mercredi car elle habite trop loin pour pouvoir rentrer chez elle et que de toute façon, personne n'est disponible pour l'y conduire. Pour ce type d'élève contraint à l'attente, ce nouveau mode de fonctionnement apporterait une vraie amélioration pour leur qualité de vie. Comme le montrait majoritairement le sondage, elle a effectué son travail scolaire dans des conditions considérées par les enfants et les parents comme inadaptées.

Avec la disparition du temps d'attente pour les élèves, la question de la qualité d'accueil ne concernerait plus que les personnes accompagnantes. De ce fait, il me paraît possible de pouvoir libérer une salle de cours et de la dédier à l'accueil des accompagnateurs désireux de lire dans le calme ou de travailler sur leurs ordinateurs portables avec des moyens adaptés. Je n'ose même pas envisager la possibilité de mettre à disposition un accès à internet tant il semble déjà impossible d'en obtenir un pour les professeurs travaillant dans les écoles. Pourtant de nos jours, internet est l'outil de recherche préféré des Français tout âge confondu. Cependant, comme

la plage horaire de présence des élèves est plus importante, les accompagnateurs éprouveront certainement l'envie de sortir des locaux pour vaquer à leurs occupations. Le recours au covoiturage pourrait être un outil de plus contre le temps d'attente des accompagnateurs et il minimiserait les déplacements de ceux-ci.

Sur le plan pratique, cette solution aurait le mérite non négligeable de contenir le nombre de déplacement des familles pour l'école de musique. D'après les différents retours, suite à mon questionnaire, cette solution diviserait en moyenne par deux le nombre de trajet par semaine pour chacune d'elles.

En Ardèche, plusieurs écoles intégrées à L'E.D.M.D.A. ont mené dès la rentrée scolaire 2008-2009 des expériences visant à réunir dans un même lieu et un même temps tous les élèves débutants de l'école de musique. Trois professeurs interviennent auprès de ce groupe. La pédagogie est essentiellement axée autour de la pratique collective et de la formation musicale. Le cours instrumental ayant pratiquement disparu du dispositif.

Cette expérience est aussi une réponse à un manque de locaux pour accueillir plusieurs professeurs d'instrument simultanément comme dans le fonctionnement du schéma traditionnel. Elle permet aussi une gestion des emplois du temps des professeurs dans le but de rentabiliser les frais de déplacements engendrés et de "remplir" leur soirée de travail.

Comme le préconise Bernard Collot<sup>1</sup> pour l'éducation nationale, avec ce nouveau modèle je souhaite que les locaux des écoles soient ouverts et accessibles aux élèves et ce même en période de vacances scolaires. Ils pourraient ainsi être une ressource de qualité possible pour eux en termes de logistique et de conditions de travail dans leurs apprentissages. Permettre l'accès à l'équipement nécessaire à l'accueil des groupes de musiques actuelles pourraient être une réponse au manque de locaux équipés disponibles dans certaines régions et aux coûts non négligeables que représente l'achat du matériel de sonorisation.

L'enquête a révélé la volonté des parents d'être impliqués dans le fonctionnement de l'école de musique. Le récit (Une école du 3ème type ou "la pédagogie de la mouche") de Bernard Collot montre que la réussite de cette école à classe unique dépend aussi de l'implication de tous les partenaires. Il me paraît indispensable pour l'école de demain de ne pas négliger ses partenaires possibles. Grâce à un partenariat établi avec une association active dans les musiques actuelles, ils a été possible d'organiser la venue au sein de l'école musique d'un artiste de la nouvelle scène Française lors de sa programmation dans ce festival. Que ce soit les parents d'élèves, les diverses associations présentes sur le terrain ou d'autres institutions, ils sont tous des partenaires potentiels qui permettront le renouveau de l'école de musique.

---

<sup>1</sup> Une école du 3ème type P213

## Conclusion

Comme nous l'avons vu, le fonctionnement actuel des écoles de musique est une source de contraintes pour tous ses acteurs. Elèves, parents et professeurs subissent un système qui me semble être de plus en plus en inéquation avec nos rythmes de vies et nos attentes. Il provoque souvent chez les élèves un morcellement des savoirs contraire au but recherché par l'équipe pédagogique.

Le temps du changement pourrait donc être celui qui permettrait de repenser l'école de musique et qui n'engagerait pas les professeurs dans une voie vouée à l'hypercloisement. Comme je le propose dans la partie précédente, nos habitudes ancestrales peuvent être bousculées. Les locaux pourraient être aux services des élèves et non à celui de l'enseignement par disciplines, les temps de présence des élèves constructifs et les temps d'attente quasiment proche de zéro. Les apprentissages seraient différents d'aujourd'hui car les élèves seraient confronter aux notions via trois entrées simultanées.

Dans ce nouveau schéma, les enseignants auraient alors une double casquette. Ils seraient à la fois chef de projet en mettant en place des projets pédagogiques pour confronter les élèves à une situation problème mais ils seraient également une personne ressource vers qui se tourner pendant les permanences pour tout élève ayant envie d'un face à face pédagogique sur un point particulier.

Bon nombre de solutions envisagées ne dépendent que de la bonne volonté de l'équipe pédagogique. Libre à nous maintenant de faire évoluer ou non l'institution dans laquelle nous travaillons. De part mes petites expériences et mes lectures diverses sur le sujet, je reste convaincu des bienfaits qu'apporterait un tel changement. Le chemin sera sans doute long pour expliquer et convaincre mes collègues qu'une autre école de musique est possible. Il me faudra donc perdre utilement mon temps pour espérer un jour que le mode de fonctionnement que je propose puisse être expérimenté.

# Bibliographie

Enseignement/Apprentissage... une affaire de temps. - METAYER Stéphanie  
Mémoire CEFEDM Lyon 1998

A propos du temps dans l'école de musique - Eddy SCHEPENS  
Enseigner la musique N°5

Pourquoi ne pas travailler en équipe? Les craintes, les résistances et les obstacles "L'enfer, c'est les autres" - Marie-Claude GRANDGUILLOT  
Edition : Hachette livre

L'individualisme, un suicide culturel Les enjeux de l'éducation - Patrice RANJARD  
Edition : L'Harmattan

La PMEVA au crible de la recherche... Temps d'enseignement et apprentissage des élèves  
Analyse basé sur le livre: L'école peut-elle être juste et efficace ? - Marcel CRAHAY  
<http://pmev.lagoon.nc/crahay05.htm>

Une école du 3ème type ou "la pédagogie de la mouche" - Bernard COLLOT  
Edition : L'Harmattan, Paris, 2002

# Annexes

# QUESTIONNAIRE ECOLE DE MUSIQUE

Cette enquête a pour but de réaliser un sondage auprès des personnes fréquentant les écoles de musique. Le résultat de ce questionnaire servira de base de données à un étudiant du cefedem Rhône-Alpes pour la réalisation de son mémoire. Un seul questionnaire doit être rempli par famille. Merci d'avance à tous ceux qui auront la gentillesse de prendre le temps d'y répondre.

1- Quelles sont les écoles de musique que vous fréquentez: .....

2- Combien de personnes de votre foyer sont inscrites à l'école de musique: .....

3- Combien de fois par semaine venez-vous en moyenne à l'école: .....

Estimez-vous ce nombre de trajet comme:  satisfaisant  raisonnable  trop important

Pour chaque déplacement, à quels cours assistez-vous: .....

4- Combien de kilomètre par semaine parcourez-vous pour vous y rendre: .....

Combien de temps mettez-vous pour aller à l'école de musique: .....

Estimez-vous ce nombre de kilomètre comme:  satisfaisant  raisonnable  trop important

5 - Recourez-vous au covoiturage avec d'autres parents d'élèves: .....

6- Attendez-vous vos enfants pendant leurs cours: .....

Estimez-vous que votre temps d'attente est:  satisfaisant  raisonnable  trop important

7- L'école met-elle un espace d'attente à votre disposition: .....

Estimez-vous que la qualité de cet espace est:  satisfaisant  passable  inapproprié

Comment occupez-vous votre temps d'attente: .....

Au regard de votre activité lors de votre attente, estimez-vous que la qualité de cet espace est:

satisfaisant  passable  inapproprié

8- Vos enfants ont-ils un temps d'attente dans les locaux de l'école: .....

Parmi les activités suivantes, quelles sont celles pratiquées par vos enfants lors des temps d'attente:

- Devoirs
- Lecture
- Goûter
- Travail de l'instrument
- Autres: .....



# QUESTIONNAIRE ECOLE DE MUSIQUE

Au regard de leurs activités lors de ces temps d'attente, vos enfants estiment-ils que ce lieu est:

satisfaisant  passable  inapproprié

9- En moyenne, combien d'heures par semaine chaque personne assistant aux cours passent-elles dans les locaux de l'école:

- |                            |                 |            |
|----------------------------|-----------------|------------|
| <input type="radio"/> 1ère | personne: ..... | Age: ..... |
| <input type="radio"/> 2ème | personne: ..... | Age: ..... |
| <input type="radio"/> 3ème | personne: ..... | Age: ..... |
| <input type="radio"/> 4ème | personne: ..... | Age: ..... |
| <input type="radio"/> 5ème | personne: ..... | Age: ..... |

10- En temps que parents et au regard de l'âge de chaque personne, estimez-vous que le temps de présence dans les locaux est:

satisfaisant  passable  inapproprié

11- Vos enfants estiment-ils que leur temps de présence est:

satisfaisant  raisonnable  trop important  
 satisfaisant  raisonnable  trop important  
 satisfaisant  raisonnable  trop important  
 satisfaisant  raisonnable  trop important  
 satisfaisant  raisonnable  trop important

12- Quelles remarques souhaiteriez-vous faire pour améliorer les conditions d'accueil de l'école de musique:

13- Quelles remarques souhaiteriez-vous faire sur le temps de présence des différentes personnes inscrites ou non à l'école de musique:

14- Quelles remarques diverses souhaiteriez-vous faire sur l'école de musique:

DECRET réglementant le cadre d'emploi des enseignants à Diplôme d'état.  
trouvé sur <http://www.legifrance.gouv.fr>

**Décret n°91-859 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux spécialisés d'enseignement artistique (musique, danse, arts plastiques)**

NOR: INTX9110240D

Version consolidée au 01 juillet 2008

**Article 2**

Modifié par [Décret n°2006-1248 du 12 octobre 2006 - art. 11 JORF 13 octobre 2006](#)

Les assistants spécialisés d'enseignement artistique exercent leurs fonctions, selon les formations qu'ils ont reçues, dans les spécialités suivantes

- 1° Musique ;
- 2° Danse ;
- 3° Arts plastiques.

Les spécialités Musique et Danse comprennent différentes disciplines.

Les fonctionnaires du cadre d'emplois sont chargés, selon leur spécialité, de tâches d'enseignement dans les conservatoires à rayonnement régional, départemental, communal ou intercommunal classés et les établissements d'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique non classés et dans les écoles d'arts plastiques qui ne sont pas habilitées à dispenser un enseignement sanctionné par un diplôme national ou par un diplôme agréé par l'Etat.

Ils sont également chargés d'apporter une assistance technique ou pédagogique aux professeurs de musique, de danse et d'arts plastiques.

Ils peuvent notamment être chargés de missions prévues à l'article 7 de la loi du 6 janvier 1988 susvisée.

Les assistants spécialisés d'enseignement artistique assurent un service hebdomadaire de vingt heures.

Les assistants spécialisés d'enseignement artistique sont placés, pour l'exercice de leurs fonctions, sous l'autorité du fonctionnaire chargé de la direction de l'établissement dans lequel ils exercent leurs fonctions.

**BIOUSSE Jean-Baptiste**

**ECOLE DE MUSIQUE - Le *Temps* du changement**

**Analyse des dysfonctionnements actuels des écoles de musique autour de la notion de temps. Propositions alternatives pour une évolution vers l'école de demain. Une école au cursus différent où les temps de chacun trouveraient leurs places.**

**Mots clés:      temps: d'attente, de présence, d'apprentissage, de travail  
côté parents - côté enfants  
Cursus actuel - Cursus de demain**